

« Avec un déficit public à la dérive, il faut s'attendre à des hausses d'impôts »

Tribune de Grégory Lecler, président de Prudentia Patrimoine.



Le chiffre du déficit public de la France pour 2023, annoncé ce 26 mars par l'INSEE, est donc de 5,5% du PIB alors que le Gouvernement tablait jusqu'à présent sur 4,9%. Et dire que 4,9% « seulement » aurait déjà été lamentable. C'est moins pire que ce que l'on craignait, vous répondront certains, alors qu'un chiffre de 5,6% circulait depuis plusieurs jours.

Afin de mieux comprendre ce que cela représente, et comme nous l'avons déjà fait ici, il est important de communiquer ces chiffres en montants, et non en pourcentage du PIB. Ce déficit de 5,5% du PIB représente ainsi 154 milliards d'euros pour la seule année 2023. Rendez-vous compte : 154 milliards de dépenses supérieures aux recettes. Les dépenses totales pour 2023 atteignent 1.607 milliards d'euros et les recettes 1.453 milliards d'euros.

En guise de justifications, l'INSEE, ou peut-être le Gouvernement, nous indique que les recettes « ralentissent nettement [1] ». Elles progressent tout de même de 2% d'une année sur l'autre. Les dépenses, quant à elles, « ralentissent un peu ». Mais elles progressent surtout et encore de 3,7% !

Dépenses de fonctionnement

Et c'est bien là le problème : malgré l'augmentation des recettes, les dépenses progressent plus encore. Mais où passe donc tout cet argent, ou plutôt « ce pognon de dingue » ?

Dans les détails, ce sont les dépenses de fonctionnement qui augmentent le plus : +6% (après déjà +5,4% en 2022), sous l'effet notamment de l'augmentation des salaires et de l'augmentation du nombre de salariés employés par la fonction publique (+59.000 en 2023).

Au-delà de l'ampleur du désastre, ce sont surtout les circonstances dans lesquelles se sont produits ces résultats qui interpellent et les explications données par le gouvernement pour tenter de se justifier.

Le contexte : 3 années de croissance

En effet, rappelons que nous sortons de 3 années de croissance à la suite de la crise COVID de 2020. Or, comme tout bon ministre des Finances devrait le savoir, c'est en période de croissance qu'il faut serrer les cordons de la bourse et épargner pour pouvoir relancer l'activité l'hiver venu.

C'est tout l'inverse qui a été fait. On a été incapables de contrôler nos dépenses en période de croissance (le fameux « Quoi qu'il en coûte ») et, en réaction, on nous annonce maintenant 10 milliards d'économies pour 2024, puis 20 milliards pour 2025 alors que l'économie est à l'arrêt...

Ces réductions de dépenses ne pourront qu'amplifier le ralentissement économique et peser alors sur les recettes fiscales et donc, risquent de n'avoir aucun effet sur le déficit !

Les explications données par le gouvernement

Ce résultat catastrophique est justifié par une diminution « inattendue » des recettes au cours du 4^{ème} trimestre 2023. Bruno Le Maire prétend même que cela serait la conséquence « d'une baisse plus rapide que prévu de l'inflation [2] ». Il faut se souvenir que c'est le même Bruno Le Maire qui nous annonçait pourtant pour 2023 des baisses de prix, notamment alimentaires, et que nous attendons toujours.

Quant au ministre délégué des comptes publics, il nous affirme que dès qu'ils ont constaté que les recettes avaient été plus faibles, ils ont immédiatement réagi et engagé une réduction des dépenses.

Mais gouverner, ce n'est pas prévoir ? Comment est-il possible de se borner à prendre en compte une hypothèse de croissance de 1,4% pour 2024, y compris encore en décembre 2023 au moment de la discussion sur le projet de loi de finances, et alors que les économistes et mêmes les institutions internationales (BCE, Commission Européenne, FMI, etc.) sont à peu près tous d'accord pour dire que ce chiffre est probablement surestimé ?

Dérive des dépenses

Tout ceci est le témoin d'un gouvernement incapable de gérer sagement les finances publiques : une dérive des dépenses qui ont explosé depuis la COVID. Un gouvernement qui ne fait que constater les événements et qui est incapable de prendre les décisions qui s'imposent. On attend toujours les résultats et les effets d'une énième revue des finances publiques. Les rapports de la Cour des Comptes s'empilent mais rien ne change. Enfin, un Président qui refuse de prendre des mesures importantes à la veille des élections européennes par peur que cela n'influence le résultat.

Mais tout ceci était prévisible : notre ministre de l'économie et des finances, en poste depuis 7 ans, reconnaissait lui-même en 2011 qu'il n'avait jamais été « doué en maths [3] ». On en paie aujourd'hui les conséquences ! Malheureusement, et comme nous l'indiquions déjà en juillet dernier en conclusion, il faut s'attendre désormais à de prochaines hausses d'impôt.

[1] Communiqué INSEE du 26/03/2023

[2] Bruno Le Maire – RTL Matin du 26/03/2023

[3] « Le Grand Journal » - Canal + - 22/02/2011



Le parcours de Grégory Lecler

Président Fondateur, Prudentia Patrimoine

Grégory Lecler est diplômé du DESS de Droit du Patrimoine Professionnel de l'Université Paris-Dauphine, titulaire du Titre d'Ingénieur-Maître spécialisé en Gestion de Patrimoine décerné par l'Université Paris-Dauphine. Après une expérience réussie au sein d'un grand établissement bancaire parisien en qualité de Gérant de Fortune Senior, Grégory Lecler a fondé son cabinet, Prudentia Patrimoine en 2006 et développé une expertise reconnue dans le conseil et la gestion de patrimoine en plaçant l'écoute, la rigueur professionnelle et l'éthique au cœur de son activité.